Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240219-BC2024-009-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/02/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 19 FEVRIER 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Service commun « Projets et aménagement opérationnels » : Approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion de la commune de Tremblay-les-Villages

N°BC2024-009

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**21**
Nombre de pouvoirs	**3**
Votants	**24**
Secrétaire de séance : Jérôme DEPONDT	

L'an 2024, le 19 février à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Pierre SANIER (BU)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Le 8 juin 2015, le bureau exécutif a doté la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'un service commun « Projets et aménagement opérationnels » auquel les communes peuvent adhérer par

convention. Cette création était préconisée par le schéma de mutualisation de services approuvé par le Conseil communautaire le 18 mai 2015.

La commune de Tremblay-les-Villages sollicite son adhésion à ce service commun pour des missions d'études d'aménagement (réaménagement d'une friche agricole et aménagement de l'entrée de ville).

Les missions d'aménagements opérationnels étant par définition ponctuelles et fonction du projet concerné, le coût à la charge des communes est établi pour une mission donnée en fonction de la prévision d'utilisation du service. Il est défini dans une annexe financière à la convention signée entre la commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.
Cette convention prévoit la mobilisation de deux agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour un montant de participation de la commune aux frais de fonctionnement du service de 6 100 €. Le détail des missions confiées au service commun et les modalités de participation financière de la commune sont définis dans la convention annexée au présent rapport.
Deux agents de la communauté d'Agglomération du pays de Dreux sont concernés pour un montant total de 6 100 €. Le détail des missions confiées au service commun et les modalités de participation financière de la commune sont définis dans la convention annexée au présent rapport.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 ;
VU le 13° de la délibération du conseil communautaire n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au bureau ;
VU la délibération n°2015-121 du 18 mai 2015 approuvant le schéma de mutualisation ;
VU la délibération n° 2015-163 du 8 juin 2015 dotant la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er juillet 2015 d'un service commun « Projets et aménagement opérationnels » validant la convention cadre ;
VU l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 13 avril 2015 ;
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial de la commune de Tremblay-les-Villages.

VU le projet de convention d'adhésion au service commun « Projets et aménagement Opérationnels » avec la commune de Tremblay-les-Villages.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de service commun « Projets et aménagement opérationnels » à conclure avec la commune de Tremblay-les-Villages ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution du présent rapport.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 29 février 2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 29/02/2024

Gérard SOURISSEAU
Président



Jérôme DEPONDT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.